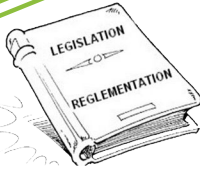


# PESTICIDES TOUS CONCERNÉS

- > Santé
- > Environnement
- > Biodiversité



Au **1er janvier 2019**, l'usage  
des pesticides de synthèse par les  
particuliers sera **interdit**.  
Préparez-vous dès maintenant à cette  
échéance.  
**En route vers le  
Zéro Phyto !**



## LA COURSE ZÉRO PESTICIDE, C'EST PARTI !



Source : Greenpeace

Depuis le **1er janvier 2017**, l'utilisation des pesticides de synthèse est déjà interdite dans les jardins et espaces verts appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics.

Au **1er janvier 2019**, la **loi Labbé** s'appliquera également aux jardiniers amateurs.

Plusieurs solutions alternatives s'offrent à vous, notamment en matière de désherbage, les connaissez-vous ?

Cette plaquette vous expose des **solutions** pour apprendre à jardiner autrement.

# Contrôle des herbes indésirables

## Les méthodes alternatives de désherbage

Plusieurs solutions, autre que le désherbage manuel à la main ou avec le traditionnel outillage (binette, sarcloir...), existent en matière de désherbage alternatif pour pallier au développement rapide des herbes indésirables :



Credit photo: Aline Richard

« Non polluant, robuste, et silencieux »

- **Le désherbage mécanique** avec l'utilisation de matériel spécifique, tel que le « **pousse-pousse** » (\*voir dernière page) conçu pour désherber les surfaces sablées, gravillonnées ou stabilisées.

Ou encore, la débroussailluse, idéale pour l'entretien des zones à risques c'est-à-dire interdites de traitement telles que les berges, les fossés...

- **Le désherbage thermique** au moyen d'un brûleur à gaz. Un choc thermique permet l'éclatement des cellules végétales et provoque ainsi le dessèchement de la plante.

Effet immédiat mais l'impact environnemental n'est pas à exclure (combustion d'énergie fossile) et la repousse est souvent rapide.



Credit photo: Aline Richard

Attention au bilan carbone



Credit photo: Aline Richard

- **Le désherbage thermique** à eau chaude ou à vapeur. L'utilisation de l'eau de cuisson peut être une solution intéressante. La bouilloire ou le nettoyeur vapeur peuvent également s'avérer efficaces avec l'inconvénient de consommer un peu d'électricité.

**ATTENTION**

## Les produits en vente libre

Depuis le **1er janvier 2017**, la vente des produits de traitement a évolué. L'approvisionnement en libre-service n'est plus autorisé, les produits sont sous clef et accessibles qu'après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé.

Une gamme de produits reste cependant disponible au rayon « biocontrôle » (produits moins préoccupants). Il s'agit des produits composés de substances plus naturelles (acide acétique, acide pélargonique et chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium), **mais pas sans conséquence...**

« Le bon traitement, c'est celui que l'on ne fait pas »



Ces produits, utilisés de façon massive, peuvent présenter un risque pour l'environnement, du fait du caractère acidifiant de l'acide acétique et de la toxicité pour les organismes aquatiques de l'acide pélargonique.

## Le désherbage « maison » et autres solutions



Concernant le **désherbage dit « maison »** (gros sel, vinaigre, javel, bicarbonate...), ces produits ne présentent pas d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), il est donc **strictement interdit** de les utiliser en tant qu'herbicides. De plus, la nature les dégrade difficilement.

**Privilégiez les méthodes « douces » et favorisez les techniques préventives : aménagements adaptés (supprimer les bordures, prévoir des surfaces perméables..), paillage des surfaces...**



# PESTICIDES TOUS CONCERNÉS

Besoin d'un  
renseignement,  
d'une aide concernant  
l'entretien au naturel  
?

Le bassin versant « Vallée du Légier » vous accompagne dans la démarche, par du **conseil** en matière d'aménagements durables et de solutions alternatives.

Et par la **mise à disposition de matériels** de désherbage alternatifs comme le « pousse-pousse\* », outil qui vous permettra de désherber naturellement vos allées et autres surfaces meubles.

Renseignez-vous ! cet outil écologique est peut-être déjà disponible dans votre commune.

**En savoir plus :** Vous trouverez des compléments d'informations, des documents ressources, liens utiles sur [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

En contactant le bassin versant « Vallée du Légier »  
Tél : 02 96 05 09 24 Site internet : [www.vallee-du-legier.com](http://www.vallee-du-legier.com)

MAUVAISES  
HERBES...  
MAUVAISES  
HERBES...

DANS LE FOND  
ON N'EST PAS  
SI MAUVAISES  
QUE ÇA...

MAIS ATTENTION,  
A FORCE DE SE  
FAIRE TRAITER,  
ON VA FINIR PAR  
LE DEVENIR...

Et l'acceptation de la  
**flore spontanée** dans  
tout ça ?